Arrêté relatif à la proclamation des résultats pour les élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;

Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;

Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;

Vu l'arrêté relatif à l'organisation des élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT en date du 5 septembre 2023 et ses avenants n°1 et 2 en date du 22 septembre 2023 et du 10 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté en date du 10 octobre 2023 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT,

Vu les procès-verbaux de dépouillement,

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

ARRÊTE

Article 1 : Objet

À l'issue des scrutins qui se sont déroulés par voie électronique du 17 au 20 octobre 2023, la Présidente de Toulouse INP proclame les résultats des élections partielles des représentants élus du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et du conseil de l'INP-ENSAT.

Article 2 : Conseil d'administration

Sont proclamés élus à compter du 20 octobre 2023 pour la durée du mandat restant à courir :

Collège usagers :

Titulaires
1 - SIMON Tristan – Liste INPact étudiants
2 - MOUY Nolimé – Liste INPact étudiants
3 - LAMSALAK Yanis – Liste TransverCA
4 - GABRION Agathe – Liste TransverCA

Suppléants
5 - PONT Sébastien – Liste INPact étudiants
6 - PICAMAL Mélanie – Liste INPact étudiants
7 - NAXARA Xavier – Liste TransverCA
8 - JANNOT Alice – Liste TransverCA

Article 3 : Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Est proclamée élue à compter du 20 octobre 2023 pour la durée du mandat restant à courir :

Collège BIATSS :

1 – CHIROLD Caroline

Article 4 : Commission de la recherche (CR)

Sont proclamées élues à compter du 20 octobre 2023 pour la durée du mandat restant à courir :

Collège B :

1 – NGUEVEU Sandra-Ulrich

Collège E :

1 – IDKOWIAK Anne

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Article 5 : Conseil de l'INP-ENSAT

Est proclamé élu à compter du 20 octobre 2023 pour la durée du mandat restant à courir :

Collège BIATSS :

1 – GAYSSOT Benoît

Article 6 :

La Directrice Générale des Services de Toulouse INP par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Intranet de Toulouse INP et affiché dans les locaux de Toulouse INP.

Toulouse, le 20 octobre 2023

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
La Directrice Générale des Services de Toulouse INP par intérim

Signé par: Mihaela Caussidery
Date: 20/10/2023
Qualité: DGS adjointe par délégation de Direction générale des services

Mihaela CAUSSIDERY

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr